



<b>Réacteur biologique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification visuelle du bon fonctionnement du microbillage</li> <li>• Nettoyage des membranes des aérateurs (diffuseur)</li> <li>• Remplacement des pièces d'usure des aérateurs (membranes)</li> <li>• Remplacement des aérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les ans</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les 10 ans environ)</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les 15 ans environ)</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les 15 ans environ)</li> </ul>
<b>Décanteur final :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du bon fonctionnement de la recirculation des boues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les ans</li> </ul>
<b>Equipements électromécaniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du bon fonctionnement du compresseur</li> <li>• Nettoyage du filtre du compresseur</li> <li>• Remplacement des pièces d'usure du compresseur</li> <li>• Remplacement du compresseur</li> <li>• Vérification des alarmes</li> <li>• Remplacement des piles d'alimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les ans</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les ans environ)</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les 5 ans environ)</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les 8 ans environ)</li> <li>• Tous les ans</li> <li>• Tous les ans</li> </ul>
<b>Filtre Permanent PolyLok :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage au jet d'eau</li> <li>• Remplacement d'élément filtrant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les ans</li> <li>• Si nécessaire (prévoir tous les 15 ans environ)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations diverses et établissement du rapport d'entretien dans le carnet fourni..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les ans</li> </ul>

**FREQUENCE:** L'entretien sera effectué UNE FOIS chaque année minimum à la date anniversaire de la mise en service ou au plus tard à la fin du 13ème mois. Un avis de passage sera adressé avant chaque entretien.

**DUREE:** Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

**TARIF:** Le tarif comprend l'ensemble de nos prestations, déplacement et échange standard ou remise à niveau sur site compris. Le tarif est révisable tous les ans et trouvable sur devis par simple demande selon dimensionnement du produit.

**PAIEMENT:** En avance, dans les 14 jours suivant sa facturation, à chaque anniversaire de la mise en service de la station, par carte bancaire par voie sécurisée en ligne sur [www.bioklar.fr](http://www.bioklar.fr). Vous aurez aussi le choix de régler en plusieurs paiements en ligne, cheque bancaire, ou virement automatique.

**RESILIATION :** Sur simple avis écrit au SAV@bioklar.fr ou par courrier au siège, sous 14 jours de son anniversaire en Lettre Recommandée avec Accusé de réception (RAR).

**ACCES:** Le client veillera à assurer un accès aisé au technicien BioKlar Ltd. (France) à la micro station, compresseur et son carnet d'entretien ainsi qu'une mise à disposition à titre gratuit d'une prise d'eau courante et d'une source électrique 220 Volts.

**DIVERS:** BioKlar Ltd. (France) n'assure pas les prestations de vidange de la micro station d'épuration ponctuelle, pour laquelle il faut contacter une société de proximité agréée et faire aux intervalles prévues (Quand les boues arrivent au maximum 30% du volume du décanteur primaire.)

La garantie de performance est accordée uniquement dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de vidange.

BioKlar Ltd. (France)  
Siret: 79166596100011  
N° TVA: FR 37791665961  
8, rue Lemercler, 75017 Paris  
Tel: 09 70 46 64 36 Web: [www.bioklar.fr](http://www.bioklar.fr)

BioKlar Ltd. (UK)  
Company N°: 8192127  
VAT Number: GB 995 1868 55  
11-13 Hanover St. Liverpool L1 3DN, UK  
Tel: +44 (0)151 324 5151 Web: [www.bioklar.com](http://www.bioklar.com)

Capital 32 500,00 Livres Sterling (Equiv. 40 000,00 Euros)

Page 2

